



République Française

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :  
**Lundi 20 janvier 2025 à 19 heures 30**  
**en salle du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**La séance sera diffusée sur Internet en direct**

**Pour suivre le conseil municipal en direct :**

rendez-vous le **lundi 20 janvier 2025 à 19h30** sur  
la page d'accueil du site internet  
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>  
puis cliquez sur :

**« Conseil municipal du 20 janvier : suivre le direct »**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal ou de deux nouveaux Conseillers Municipaux en application de l'article L 270 du code électoral.
2. Décision de suppression ou de maintien d'un poste de Maire-Adjoint, suite à la démission d'une Maire-Adjointe.
3. Délibération modificative relative au régime indemnitaire des élus locaux : fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction (actualisation suite au point n° 2).
4. Commissions municipales – Election de nouveaux membres.
5. Délibération pour le versement d'une aide financière en solidarité avec la population de Mayotte.

.../...

6. Subvention aux associations : attribution d'une avance remboursable à l'école de musique de Marolles-en-Hurepoix.
7. Lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière.
8. Motion relative à la mise en place d'une liaison douce entre Marolles et Brétigny sur Orge.
9. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
10. Compte-rendu de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
11. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 14 janvier 2025

Georges JOUBERT,

  
Maire